COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LEGOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 6 septembre 2022
Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres votants : 23
Etaient présents (20) : BOURLIATAUD Isabelle ; BROUSSE Didier ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DE CUYPER Micheline ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude, SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe
Pouvoirs (3) : DIDIERRE Jean-Gérard à BOURLIATAUD Isabelle ; DEBLOIS Marie-Noëlle à BROUSSE Didier ; LAUBARY Dominique à FOUR Franck
Absents excusés (2) : BLANQUET Géraldine ; LEYGNAC Roland
Absents (0) :
Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2022-69 : DM n°3 budget général

Vu le CGCT ;
Vu l'instruction comptable M57

Monsieur le Président propose la Décision Modificative suivante sur le budget général afin de faire face à une erreur d'arrondi lors de la préparation budgétaire.

En virement de crédit,
Dépense ouverte en RF chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections, article 777 –Quote-part subv invest transf cpte résul : + 0,16 €

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20220912-2022-69-BF
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Communauté de communes BRIANCE • COMBADE
4 place Eugène Degrassat . 87130 . Châteauneuf-la-Forêt
Tél. 05 55 69 39 32 - Fax 05 55 69 46 88
E. mail : cdc@briancecombade.fr

Imprimé sur papier recyclé

Dépense réduite en RF chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marche, article 7062 –Redevances et droits des services à caractère culturel :
- 0,16 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER la décision modificative ci-dessus du budget général**

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 13 septembre 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE
CHATEAUNEUF LA FORÊT 87130

Le Président
Yves DE GOUFFE

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20220912-2022-69-BF
Date de réception préfecture : 19/09/2022